

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE.

CARTE

DE

COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM : Médélec

PRÉNOMS : Gascal Théodore

Pseudos : _____

Date et lieu de naissance : 3 Novembre 1923 à Saint-Pierre Quilligron
(Finistère)

AVIS de la Commission Départementale { favorable } le 26 MARS 1956
~~{ défavorable }~~

AVIS de la Commission Nationale { favorable } le 16 MARS 1957
~~{ défavorable }~~

DÉCISION { attribution } le 14 MARS 1957 carte n° 113130
~~{ rejet }~~ -2 AVRIL 1957

OFFICE DÉPARTEMENTAL de
N° 8712

FINISTÈRE

RIF
Catégorie

N° 38200
OFFICE NATIONAL

DOSSIER N° 8712

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la
Palestine à QUIMPER

M^e Josée Pascal

demeurant à Brest - 6 me Surcouf.

13 AVRIL 1957

déclare avoir reçu la carte N° 113.130.

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A Brest

le 8-4

1957

(signature)

Josée Pascal

OFFICE NATIONAL
des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

MINISTERE des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE

3ème Sous-Direction
12ème Bureau

DECISION N° 1149/A

Résistance métropolitaine

Le MINISTRE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de la GUERRE,

VU le Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre et notamment ses articles L. 269, R. 260 et R. 269;

VU les demandes présentées par les intéressés;

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance;

VU l'avis de la Commission Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance;

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué à :

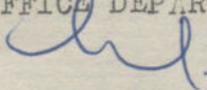
.....
M. : NÉDÉLEC Pascal

Dossier N° 8712
.....

A PARIS, le 14 MARS 1957

P/Le MINISTRE et par délégation,
P/Le DIRECTEUR
de l'OFFICE NATIONAL des ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES de la GUERRE,
Le Sous-Directeur :
R. MALGOUYRES

Pour extrait conforme
Le Chef du 12ème Bureau,
Signé : illisible

Pour extrait conforme
Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,


h272

14 FEVR 1956

18712

27 DEC 1955

Modèle n° 1 (Circulaire n° 050 T. L. : B. 594 du 7 novembre 1946.)

OFFICE NATIONAL
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE

DEMANDE DE LA CARTE
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE

Office départemental de

FINISTÈRE

Avis très important. — Il est du plus grand intérêt pour le postulant de répondre avec le maximum de soin et de précision à chaque question posée dans les limites du cadre qui lui est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) : NEDELEC
PRÉNOMS (2) : PASCAL - THEODORE
Pseudos (3) :
Date et lieu de naissance : 3.11.23 - St-Brieuc Quilbignon - Brest
Situation de famille : Marie
Profession : Tourneur sur Mécanique
Nationalité : Française
Adresse actuelle (4) : 6 rue Sureau - Brest - Finistère

Situation militaire (postérieure au 17 juin 1940) :
/

Promotions ou décisions intervenues depuis la libération :
/

Situation civile sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux et dates) :
Tourneur mécanicien à la Direction des Armes et Construction Navale à Brest - jusqu'en juin 1944.

Blessures (avec indication des circonstances et éventuellement des constatations faites) :
/

(1) En lettres capitales.
(2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel.
(3) Souligner le plus connu.
(4) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom et l'adresse de l'ayant cause.

Décorations avec référence (J. O. du) } au titre de la résistance.
Citations, numéro de l'ordre et copie conforme du texte à annexer }

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

Indiquer avec lieux et dates :

- Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu;
- Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F. F. C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé.
- Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.
- Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

Entré en février 44 à la section Guy Moquet à Brest - Reconnaissance
commandée par M^r Cognice Jean et M^r Henri Pennec à
Brest - mes actions peut se résumer ainsi :

Distribution de tracts et de journaux anti-allemands
à Brest et en particulier à l'aérodrome de Brest.

Le recrutement de nouveaux combattants de la Résistance
Le transport d'armes et de munition entre divers
groupes francs de la région.

Après du 15 Août 1944, je fais partie de la Compagnie
Dixmude commandée par le gendarme Segalen de
Brest et prend part aux combats de Trézézet et
du Conquet, ainsi que de la région Ouest de Brest.
Démobilisé le 27 Septembre 1944.

CERTIFIÉ EXACT :

A Brest

le 12 Février 1956
Signature.

Médéric

NEDELEC Pascal né le 3.11.1923 à St Pierre Quilbignon - Finistère, domicilié à BREST, 6, rue Surcouf

Actuellement ^{tourneur} ajusteur aux Constructions Navales de l'Arsenal de BREST, pendant l'occupation a travaillé clandestinement sous mes ordres de Février 1944 à Juin 44 époque à laquelle j'ai quitté Brest.

Il a fait partie intégrante de la Résistance comme combattant volontaire.

son action clandestine peut se résumer ainsi :

- distribution de tracts et journaux anti-allemands à Brest et en particulier à l'arsenal

- Recrutement des nouveaux combattants de la résistance dans son entourage à l'atelier.

- transport d'armes et de munitions entre divers groupes francs de la région Brestoïse.

- NEDELEC Pascal a toujours eu à ma connaissance une attitude digne d'un bon Français pendant les heures, les plus sombres de l'occupation nazie

En foi de quoi, je lui délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

*a Brest le 28.12.56
Le capitaine FFI Yonice
Vigné*



Brest, le 9/12/55

Yonice

*Vu la signature de M. Yonice
le liquidateur national du Front
National : Loupes
Paris, le - 1 FEV 1956*

TEMOINAGE - ATTESTATION

Je soussigné COGUEC Jean, né le 7 Juillet 1922 à Brest (Finistère) dessinateur, domicilié au n° 25 de la rue du Commandant Drogou à Brest, ancien résistant, Officier de réserve décoré de la médaille militaire et de la Croix de guerre avec palmes et étoile de vermeil possède :

- 1°/ - Le certificat d'Appartenance à la Résistance (modèle national) n° 2764 B.R. - F.F.C.I./F.I.- N - C.A.3 délivré le 15 Août 1948 par le Général, commandant la IIIème Région Militaire de Rennes
- 2°/ - Le certificat de Notification d'homologation de grade d'Aspirant dans la Résistance - J.O. n° 326 du 7.10.45 page 6/322 arrêté du 28.9.45.
- 3°/ - La carte de Combattant volontaire de la résistance n° 003147 délivrée le 12 Janvier 1953 par le Président de l'Office Départemental des A.C.V.G. du Finistère.
- 4°/ - La carte de Combattant de la Guerre 1939-1945 n° 94.345 établie le 20.3.1953 par le secrétaire général de l'office départemental des A.C.V.C. du Finistère.
- 5°/ - Décoré de la médaille militaire avec attribution de la croix de guerre avec palme par décret du 28 Février 1949 - J.O. n° 93 du 17 Avril 1949, pour services exceptionnels de guerre et de Résistance.

Certifie sur l'honneur que :

... / ...

Le 28.10.26
à la suite
de la
Yemine
sur
FFI

Testament - Attentat

Le soussigné PENNEC Henri, né le
3 Octobre 1923 à Brest (Finistère) boulanger,
domicilié rue Professeur Langevin à Brest,
ancien résisteur, Chef Communal de Brest-
Recouvrance (section Guy Bloquet, 36 hommes)
possède :

1° le certificat d'appartenance à la Résistance
n° 9895 B.R. - F.F.C.I. / F.I. - N. - C.A. 3, délivré
le 25 Novembre 1949 par le Général commandeur
la 11^e Région Militaire de Rennes.

2° la carte de combattant volontaire de la
Résistance n° 003587 délivrée le 1^{er} mars 1954
par le président de l'O.D. des A.C.V.G. du Finistère

3° la carte de combattant de la Guerre 1939-45
n° 101.297 Italie le 6.3.54,
par le président de l'O.D. des A.C.V.G. du Finistère.

certifié sur l'honneur que :

MEDELEC Pascal né le 3.11.1923 à
St Pierre - Quillignon - Finistère, domicilié à
Brest 6 rue Surcouf.

T. S. V. P.

actuellement ~~ajouté~~ ^{Toussaint} au C.N. de Brest,
pendant l'occupation a travaillé clandestin-
ement sous mes ordres de Fevrier 1944 à
Septembre 1944 (date de dissolution de
la C^{ie} D'Yonne)

Il a fait partie intégrante de la Résistance
comme combattant volontaire.

- son action clandestine peut se résumer ainsi :
- distribution de tracts et journaux anti-allemands
à Brest et en particulier à l'Arsenal
 - Recrutement de nouveaux combattants de la Résistance
dans son entourage à l'atelier.
 - Transport d'armes et de munitions entre divers
groupes francs de la région Bretonne.
 - Libération de Plouargel, Le Conquet
et Brest.

- NEDDEEC Pascal a toujours eu à une circonstance
une attitude digne d'un bon Français pendant les
heures les plus sombres de l'occupation nazie.

En foi de quoi, je lui délivre la présente
attestation pour servir et valoir ce que de droit.

W. la signature de M^r Yvonne ~~de~~ Brest le 23/1/56.

le liquidateur national du Front

National : Meunier

Paris, le - 1 FEV 1956



Meunier

AVIS IMPORTANT

Tout enfant naturel, inscrit sous le nom de sa mère, n'est légalement reconnu par celle-ci qu'après une déclaration faite soit à la Mairie, soit par devant le Notaire.

Il peut être légitimé par le mariage subséquent de ses père et mère lorsque ceux-ci l'auront légalement reconnu avant leur mariage ou qu'ils le reconnaîtront au moment de la célébration du mariage.

La reconnaissance d'un enfant naturel peut se faire en toute mairie, quel que soit le lieu de naissance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE BREST (Finistère)

BULLETIN DE NAISSANCE

Nom : *Nédélec*

Prénoms : *Pascal Théodore*

né **SAINTE PIERRE** à BREST le **QUILBIGNOIS** *le 3 novembre 1923*

Fils de *Pascal Nédélec*

et de *Marie Julia Guichard, son épouse*

Pour extrait certifié conforme aux indications du registre.



2 MARS 1955

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

[Signature]

OFFICE DÉPARTEMENTAL
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 19 MARS 1956

Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,
à Monsieur le Procureur de la République

à Brest

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 8712

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M. Edélec Pascal

né le 3 Novembre 1923 à St Pierre quilbignon

Le Secrétaire Général
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

Casier judiciaire du Tribunal Civil de Brest

Bulletin N° 2: "NÉANT"

BREST, le

22 MARS 1956

Le Procureur de la République,

Le Greffier

N.-B. — Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.



OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE
du FINISTERE

Impasse de la Palestine
QUIMPER

C.V.R. (R. 255)

Dossier n° 8712

111^e REGION
Bureau du Commandant
17325
Date 27 AVR. 1956
Extrait à
Entré le 19
Sous le n°

10729

3 MAI 1956

~~Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.
à Monsieur le Général Commandant la 3^e
Région Militaire
Etat Major - 1er Bureau - Chancellerie
RENNES~~

A l'appui de sa demande de Carte
de Combattant Volontaire de la Résis-
tance,
M. NEDELEC Pascal
né le 3.11.1923 à St Pierre Quilbignon
actuellement domicilié à Brest

invoque une activité F.F.I.

mais n'est pas en mesure de produire
un Certificat d'appartenance F.F.I.

Afin de me permettre de compléter
son dossier, j'ai l'honneur de vous
prier de vouloir bien me faire connaî-
tre ci-contre, les raisons pour les-
quelles les services de l'intéressé
n'ont pas été homologués.

Dans le cas où le Certificat d'ap-
partenance aurait été délivré à l'insu
du postulant, je vous demanderais de
m'en faire parvenir un duplicatum.

QUIMPER, le 24 avril 1956

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O.D.

Le Secrétaire Général Adjoint,

Le Général Commandant la 3^e Région
Militaire
à Monsieur le Secrétaire Général de
l'O.D. des A.C.V.G. du FINISTERE
Impasse de la Palestine - QUIMPER

REPONSE

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que les services F.F.I.
invoqués par la personne dénommée
ci-contre,

~~ont été homologués le~~
~~(ci joint un duplicatum du Certi-~~
~~ficat d'appartenance délivré)~~

- n'ont pas été homologués, pour la
raison suivante :

~~homologation non demandée~~

~~demande déposée après forelu-~~
~~sion~~

- demande d'homologation rejetée

MOTIF : services ne comptant
pas au titre F.F.I.
(notification par lettre n° 3782
du 12.7.51)

RENNES, le

2 MAI 1956

Le Général Commandant
la 3^e Région,

P.O. Le Chef du 1er Bureau :

F. F. I.

Cie Didande

CANTON BREST - OUEST - Cie GREGOIRE
SEGALEN

Arrondissement de BREST

FICHE de DEMOBILISATION

NOM : NEDELEC

Prénoms : Pascal

Grades et fonction: 2ème Classe

Date et Lieu de naissance: 3 - II - 1923 à St Pierre QUILBIGNON

Date d'entrée aux F. F. I. : Février 1944

Date d'entrée au maquis: 15 Aout 1944

Affaires auxquelles il a pris part : PLOUARZEL - LE CONQUET

Date de démobilisation: 27 Septembre 1944

Certifié conforme à l'original

BREST-SAINT-PIERRE
Adjoint Maire Délégué

DEC 1950



Certifié conforme à l'original

A St PIERRE QUILBIGNON, le 27.9.44

Le Chef Cantonnal,

illisible

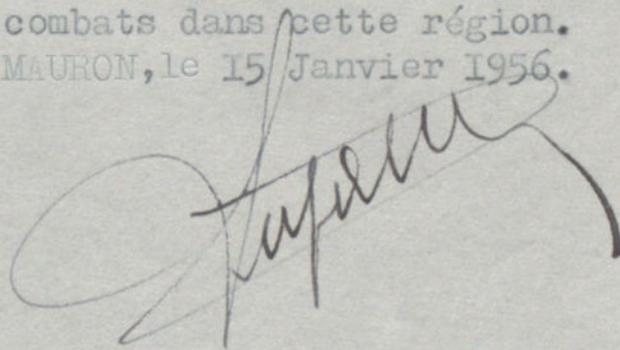
A T T E S T A T I O N

Le Maréchal des logis Chef SEGALEN, Sébastien, de la brigade de Gendarmerie de MAURON, (Morbihan), ancien commandant de l'ex-compagnie F.F.I. de SAINT PIERRE QUILBIGNON, (Finistère), certifie sur l'honneur, ce qui suit:

Monsieur NEDELEC, Pascal, né le 3 Novembre 1923 à SAINT PIERRE QUILBIGNON, (Finistère), domicilié 6 Rue Surcouf à BREST a fait partie de la résistance à partir du mois de Février 1944.

En cette qualité, il a participé, à partir du 15 Août 1944, comme membre de la Compagnie F.F.I. DIXMUDE de SAINT PIERRE QUILBIGNON, aux combats pour la libération de la région Ouest de BREST, et du CONQUET, ce, jusqu'au 18 Septembre 1944, date de la cessation des combats dans cette région.

A MAURON, le 15 Janvier 1956.

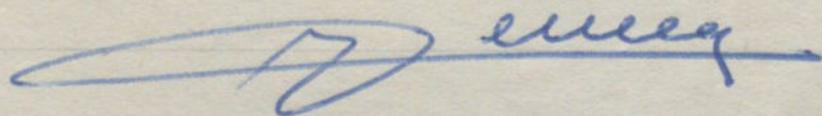


Certificat.

Je soussigné Pierre Henri, ex. chef communal de Brest-Reouvrance, certifie que Monsieur Nédélec Pascal né le 3/11/1923 et demeurant 6 rue Aureouf à Brest a au cours de l'occupation et dans les rangs de la Résistance participé à des opérations de guerre très dangereuses : transports d'armes et explosifs de Landerneau à Brest et entre les différents groupes de Résistance de Brest; puis au siège de Brest ces armes ont été avec ma section évacuées sur le magasin de Tréouergat (c^{ie} de Ploudalmizau, lieutenant Gramme).

Nédélec Pascal m'a toujours donné satisfaction dans les diverses missions par moi commandées.

à Brest le 12.3.56.

 Pierre Henri

- Certificat -

Je soussigné Coquer Jean, médaillé militaire, croix de guerre 1939-45, officier de réserve catégorisé que Monsieur Pascal Hédelec né le 3/11/1923 et demeurant 6, rue Surcouf à Brest, a, au cours de l'occupation et dans les rangs de la Résistance participé à des opérations de guerre très dangereuses. Entre autres; en février 1944 a été remettre au groupe de sabotage de Landerneau - 3 pistolets automatiques, 2 grenades et une matraque encaoutchouée; puis après quelques jours plus tard est retourné chercher ce matériel pour le ramener à Brest, en mars 1944 a été sur ma demande de chercher à Landerneau une mitraillette "Sten" et 2 kilos de Plastic. Monsieur Hédelec a toujours rempli les missions qui lui étaient confiées soit par Monsieur Tenec ou par moi-même.

En foi de quoi je lui délivre le présent certificat

à Brest, le 5 mars 1956

Coquer

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

Volontaires de la RESISTANCE

DOSSIER N° *8712* (Réunion du *26 MARS 1956*)

Demande de Carte du Combattant Volontaire de la
Résistance présentée par M. *NEDELEC Pascal Etienne*
né le *3 nov^r 1923* à *Pierre Quilbignon*.
demeurant *6 rue Surcouf Brest*

-:-

Le postulant produit :

- ~~un Certificat d'appartenance (modèle National) attestant qu'il a fait partie des F.F.I. du FINISTERE () du au 10 août 1944~~
- ~~une attestation délivrée par M. Liquidateur National de~~
- deux témoignages circonstanciés, délivrés par M.M. *Coguet* *et Guenec* validés par M. *Huguenin* Liquidateur National de *Brest National* certifiant qu'il a appartenu à ce Mouvement du *printemps 1944* *à la libération*, *distribution de tracts et journaux anti-allemands. Recrutement de Résistants* *transport d'armes et munitions. Combat de la libération de Glouanzel -* *le Conquet - Brest*

AVIS FAVORABLE (paragraphe B)

Le RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE FAVORABLE

QUIMPER, le *26 MARS 1956*

signature d'un membre
de la Commission,



signature du
Secrétaire de la Commission,



PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS de la COMMISSION
DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 26 mars 1956)

Le lundi 26 mars 1956, à dix heures, s'est réunie à la Préfecture du FINISTERE, sous la présidence de M. DENIS, Sous-Préfet, Directeur du Cabinet, la Commission départementale des Combattants Volontaires de la Résistance.

ETAIENT PRESENTS :

M.M. FLOCH - Secrétaire Général de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
GUEGUEN, Représentant M. le Directeur interdépartemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
le Capitaine NORMAND, représentant le Général Commandant la 3ème Région militaire
YVINEC Albert - F.F.I. (titulaire)
ROLLAND Jean-Louis - F.F.C. (titulaire)
GRANNEC Joseph - F.F.C. (titulaire)
MAZE Jean-Louis - F.F.C. (suppléant)
LINDEN Pierre - R.I.F. (suppléant)

ABSENTS et EXCUSES :

M.M. le Trésorier-Payeur Général
BOURRIERES - F.F.I. (titulaire)

Chaque catégorie de Résistants étant représentée, M. le Président déclare la séance ouverte.

.....

Après avoir donné lecture de la circulaire B-1942 du 3.2.56 de l'Office National, relative à l'instruction des demandes présentées au titre de l'Article R-255 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre, M. le Président invite les Membres de la Commission à procéder à l'examen des dossiers qui leur sont soumis par les services administratifs de l'Office départemental.

Les décisions suivantes sont prises :

.....

.....
.....
PERSONNES VISEES à l'ARTICLE R-255 du CODE des PENSIONS MILITAIRES d'INVA-
LIDITE et des VICTIMES de GUERRE et TENUES de JUSTIFIER, dans les CONDI-
TIONS FIXEES à l'ARTICLE R-266 - 5° dudit CODE. AVOIR ACCOMPLI HABITUELLE-
MENT, après le 16 JUIN 1940, et PENDANT 3 MOIS au MOINS AVANT le 6 JUIN
1944, des ACTES CARACTERISES de RESISTANCE DEFINIS à l'ARTICLE 287 -

AVIS FAVORABLE, à l'UNANIMITE :

.....
M. NÉDÉLEC Pascal - Brest

MOTIF : *Qualité des témoignages impliquant l'exactitude
des faits relatés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.30

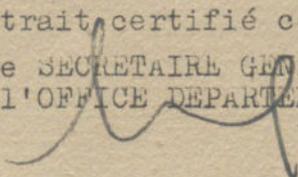
QUIMPER, le 26 MARS 1956

Le Secrétaire,
signé : D. GOURRET

Le Président,
signé : R. DENIS

Pour extrait certifié conforme

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,



8712

NEDELEC Pascal

Bush

- 4 JANV 1956 : information - Lettre BN

15 FEV 1956 : BN - photo - CA - 2 tirages
Compliments sur
date transfert de fonds
et importance

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le

195

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL
à M

C.V.R. n°

(sous couvert de M. le Maire)

M

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance, je vous prie de vouloir bien me retourner le formulaire ci-joint, dûment rempli

Veillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'Ö.D.
C. FLOCH

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des
ANCIENS COMBATTANTS et
VICTIMES de GUERRE

QUIMPER, le

195

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL
à M

C.V.R. n°

(sous couvert de M. le Maire)

M

Afin de me permettre de compléter votre dossier de demande de carte du Combattant Volontaire de la Résistance, je vous prie de vouloir bien me retourner le formulaire ci-joint, dûment rempli

Veillez agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

Le SECRETAIRE GENERAL de l'O.D.
C. FLOCH

25501

Monsieur Pascal Hédec
6 rue Sucauf
Brest - Finistère

27 DEC. 1955

87-12

Monsieur le secrétaire - Général,

Comme suite au communiqué
paru dans la presse, je vous demande
de procéder à mon inscription à titre
de combattant volontaire de la résistance
et d'avoir l'obligeance de me faire
parvenir les imprimés nécessaires à la
constitution de mon dossier.

Recevez, Monsieur le secrétaire général
mes remerciements

Hédec

Brest, le 17 Mars

7246

Honorable Le Secrétaire Général

A la suite de votre lettre du 17 février
je vous envoie les papiers que vous me
demandez - (Certificats, Bulletin de naissance, photo).

Je n'ai pas de certificat d'appartenance aux
F.F.I. - délivré par le Général Commandant
la 3^e Région -

Veuillez, agréer Monsieur le Secrétaire Général
l'assurance de ma considération distinguée -

Méité

ENR-8712

17 FEV 1956
6496

N.B. Prière de joindre la présente note à votre réponse

20 MARS 1956

PREFECTURE du FINISTERE

OFFICE DEPARTEMENTAL des ANCIENS COMBATTANTS & VICTIMES de la GUERRE

Impasse de la Palestine - QUIMPER

Tél. : 14-50

NOTE à Monsieur NÉDÉLEC Pascal, 6 Rue Jureau, Brest

Demande ou nature des pièces jointes	Nombre de pièces	REPOSE ou OBSERVATIONS
<p>Monsieur,</p> <p>J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de demande de la carte de Combattant volontaire de la Résistance.</p> <p>Pour me permettre de compléter ledit dossier, je vous serais obligé de vouloir bien me faire parvenir un bulletin de naissance et une photo d'identité.</p> <p>D'autre part, veuillez me faire connaître si un certificat d'appartenance aux FFI vous a été délivré par le chef Commandant la 3^e Région.</p>		<p>L'affirmative, j'ajoute une copie certifiée conforme par le Maire.</p> <p>Il y aura lieu de me adresser également deux témoignages complémentaires de M. M. Gennez et Coquice, précisant les dates des transports d'armes, et leur importance (nombre d'armes)</p> <p>Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée</p>

QUIMPER, le 15 FEV 1956 195

Le SECRETAIRE GENERAL
de l'O. N.
[Signature]

A le